

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail –Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE NGOG-MAPUBI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

NGOG-MAPUBI COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 008/AONO/C- NGOG-MAPUBI/SG/2026 DU 09 FEVRIER 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT DANS LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI DANS LA COMMUNE DE
NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE**

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINH DU, EXERCICE 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution **des travaux d'aménagement d'un espace vert dans la Commune de NGOG-MAPUBI, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre.**

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Maçonnerie et béton ;
- Equipement et aménagements divers.

3. Allotissement

Les travaux sont en un (01) lot unique.

4 Cout prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette opération à l'issue de l'étude préalable est de : Trente millions de francs (30 000 000 F) CFA.

5 Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans le domaine des Travaux Publics. Possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux.

7 Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, sont financés par le **Budget d'Investissement Public (BIP), (MINH DU) EXERCICE 2026.**

8 Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

9 Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à : **Six cent mille francs CFA (600 000 F) CFA**. Et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Restituée dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

10 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consultée dans les Services du Maître d'Ouvrage, sis à NGOG-MAPUBI, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM).

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm), dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

11 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu aux heures ouvrables à partir de 07h30 à 15h30 min à la Commune de NGOG-MAPUBI, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM), dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de **50 000 F (cinquante mille francs) CFA à la Recette Municipale de NGOG-MAPUBI. Non remboursable**. Ladite quittance devra préciser le numéro de l'appel d'offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent présenter l'original de la quittance en se faisant enregistrer.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.armp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12 Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) **au plus tard le 16 Mars 2026 à 12h00mn précises** et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 008/AONO/C- NGOG-MAPUBI/SG/2026 DU 09 FEVRIER 2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE VERT DANS LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI DANS LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE »

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune DE NGOG-MAPUBI

Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de NGOG-MAPUBI

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – (MINH DU)

EXERCICE 2026

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13 Recevabilité des plis

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

NB 1 : Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;

- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

NB 2 : Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, **le 16 Mars 2026 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de NGOG-MAPUBI.

NB : Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15 Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés.

b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après :

- Un rapport de visite de lieux documenté et illustratif signé ;
- Une attestation de visite de site signée ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- Une note d'organisation et de méthodologie comprenant le planning d'exécution des travaux.

c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Une soumission timbrée datée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ;
- Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page.

d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;

d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;

e) Non-respect des modèles du DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a) L'expérience du personnel d'encadrement ;
- b) Moyens matériels ;
- c) Référence ;
- d) Planning d'exécution.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique notamment par un « Acte » ne sera pas pris en compte.

16 Attribution

Le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI, Maitre d'Ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités administratives, financières et techniques requises.

17 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

18 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de NGOG-MAPUBI, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le Maitre d'Ouvrage au numéro 690 641 671.

Fait à NGOG-MAPUBI, le 09 Février 2026
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP - CENTRE (Pour publication au JDM) ;
- DD-MINMAP / NK (Pour information) ;
- Président CIPM / C-NGOG MAPUBI ;
- Chef SIGAM / C-NGOG MAPUBI ;
- Affichage/Archives.



Ngog Ejoek Christine
épse Hérauville
Maire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE NGOG MAPUBI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

NGOG MAPUBI COUNCIL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 006/AONO/C-NGOG MAPUBI/CIPM/SIGAM/2026 DU 09 FEVRIER 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE LA REHABILITATION DE LA ROUTE LIMAI (INTER R0129) - SONG
NGOS- DINGOMBI-MBANDI-BAMO-NDONGO 12 KM DANS LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI, DEPARTEMENT DU
NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE**

*Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINTP, FONDS ROUTIER SUIVANT LE
PROGRAMME PLURANNUEL 2026 ET 2027*

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune de NGOG MAPUBI, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE LIMAI (inter R0129)-SONG NGOS-DINGOMBI-MBANDI-BAMO-NDONGO, 12KM DANS LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoire ;
- Dégagement d'emprise ;
- Terrassement généraux ;
- Assainissement drainage ;
- Divers;

3. Allotissement

Les travaux sont en un lot unique subdivisés en deux phases (2026 et 2027).

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de : **deux Cent millions (200 000 000 F) francs CFA financés sur deux ans (2026-2027).**

	PHASE I	PHASE II
Montant TTC en FCFA	80 000 000 FCFA	120 000 000 FCFA

5 Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **quatre (04) mois pour chaque phase**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans le domaine des Travaux Publics. Possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de Génie Civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux.

7 Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, sont financés par le **Budget d'Investissement Public (BIP), FONDS ROUTIER SUIVANT LE PROGRAMME PLURANNUEL 2026 ET 2027.**

PHASES	PHASE I (2026)	PHASE II(2027)
TRONCONS :	LIMAI - SONG NGOS - CARREFOUR NDONGO - DINGOMBI (11,36 KM) Y COMPRIS BRETELLE PONT DE POUQUE - AXE PRINCIPAL LIMAI SONG NGOS (1,8 km) DANS LES COMMUNE DE NGOG-MAPUBI ET DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE - PHASE 1	LIMAI - SONG NGOS - CARREFOUR NDONGO - DINGOMBI (11,36 KM) Y COMPRIS BRETELLE PONT DE POUQUE - AXE PRINCIPAL LIMAI SONG NGOS (1,8 km) DANS LES COMMUNE DE NGOG-MAPUBI ET DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE - PHASE 2
MOTANTS FCFA : 200 000 000	80 000 000 FCFA	120 000 000 FCFA

8 Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à : **quatre millions (4 000 000 F) francs CFA**. Et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

9 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consultée dans les Services du Maître d'Ouvrage, sis à NGOG MAPUBI, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM).

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm), dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

10 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu aux heures ouvrables à partir de 07h30 à 15h30 min à la Mairie de la Commune de NGOG MAPUBI, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM), dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de **150 000 F (cent cinquante mille francs) CFA à la Recette Municipale de NGOG MAPUBI**. Non remboursables. Ladite quittance devra préciser le numéro de l'appel d'offres et le numéro du lot. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent présenter l'original de la quittance en se faisant enregistrer.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.armp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11 Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG MAPUBI, à l'étage dans le Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) **au plus tard le 13 Mars 2026 à 12h00mn précises** et devra porter la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° 006/AONO/C-NGOG MAPUBI/CIPM/SIGAM/2026 DU 09 FEVRIER 2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE LIMAI (INTER R0129) - SONG NGOS-DINGOMBI-MBANDI-BAMO-NDONGO 12 KM DANS LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE»

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune DE NGOG MAPUBI
Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de NGOG MAPUBI
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – (MINTP) - FONDS ROUTIER
SUIVANT LE PROGRAMME PLURANNUEL 2026 ET 2027
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12 Recevabilité des plis

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

NB 1 : Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

NB 2 : Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu, **le 13 Mars 2026 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de NGOG MAPUBI.

NB : Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

14 Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés

b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après:

- N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) dont le montant cumulé est de trois cent millions (300 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;

- Conducteur des Travaux ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience demandées dans le RPAO
- Moins de 15 sous critères essentiels sur 19.

c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Une soumission timbrée datée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ;
- Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page.

d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;

d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;

e) Non-respect des modèles du DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur accompagné d'un rapport de visite de lieux documenté et illustratif signé ;
- b) L'expérience du personnel d'encadrement sur 09 sous critères ;
- c) Moyens matériels sur 14 sous critères.

Le soumissionnaire sera qualifié s'il obtient un score minimum de 15 sous critères essentiels sur 19 soit un pourcentage de plus de 75%.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique notamment par un « Acte » ne sera pas pris en compte.

15 Attribution

Le Maire de la Commune de NGOG MAPUBI, Maître d'Ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités administratives, financières et techniques requises.

16 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de NGOG MAPUBI, au niveau du Secrétariat Général (Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM)), Tel : 690 31 25 69/699 89 39 83 ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Fait à NGOG MAPUBI, le 09 Février 2026
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP - CENTRE (Pour publication au JDM) ;
- DD-MINMAP / NK (Pour information) ;
- Président CIPM / NGOG MAPUBI ;
- Chef SIGAM / C.NGOG MAPUBI ;
- Affichage/Archives.

